



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69

Membres présents : 33

• supplée : 1

• représenté : 1

Votants : 34

Date de la convocation :

23 JANVIER 2018

Secrétaire de séance :

Marie-Christine MAILLART

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 29 JANVIER à 17 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 23 Janvier 2018, s'est réuni à la Mairie de Moreuil sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, AMARA, COTTARD, BERTRAND Gilbert, BLONDELLOT (Suppléant représentant Monsieur DOUCHET, délégué de BRACHES), MONTAIGNE, DOVERGNE, SURHOMME, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VAN DE VELDE, CHIRAT, HENNEBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI ET MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Monsieur COTTARD de Monsieur DESROUSSEAUX

● Absents excusés :

Mesdames ATTAGNANT, WU, Messieurs DESROUSSEAUX (Représenté par Monsieur COTTARD), CAPELLE, DOUCHET (Représenté par Monsieur BLONDELLOT, suppléant), DALRUE

● Absents non excusés : Mesdames MARSEILLE, BLONDEL, PREVOST, BLIN, FLAMENT, Messieurs DURAND, DERLY, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, SUIN, HEBERT, BINET, PALLIER, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, RICARD, PICARD, BIECKENS, POTTIER, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, VERMEIL, VAN GOETHEM, LECLABART, HEYMAN, DRAGONNE et CLEMENT.

**OBJET : DELIBERATION FIXANT LE RAPPORT SUR LA SITUATION DES AGENTS
CONTRACTUELS - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE
ET LES MODALITES D'ORGANISATION DE LA SELECTION PROFESSIONNELLE**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2017,

Vu la convocation du 15 janvier 2018 pour un conseil communautaire le 22 janvier 2018 ;

2018 ;
Considérant que le quorum n'a pas été atteint lors du conseil communautaire du 22 janvier

2018 ;
Vu la convocation du 23 janvier 2018 pour un conseil communautaire le 29 Janvier 2018 (sans nécessité de quorum)

Considérant que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2017.18.12-7 du 18 Décembre 2017.

Le Vice-Président informe l'assemblée :

L'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, et le décret modifié n° 2012-193 du 22 novembre 2012, ouvrent la possibilité à certains agents contractuels de droit public de devenir fonctionnaires, si l'assemblée délibérante le prévoit.

Le bilan du plan de résorption de l'emploi précaire écoulé de la collectivité, ainsi que le rapport sur la situation des agents contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire », ont été effectués.

Ces informations ont été répertoriées dans un rapport joint à la présente délibération qui a été présenté au Comité Technique, lors de sa séance du 24 novembre 2017.

Au vu de ce rapport et compte tenu de la gestion prévisionnelle des effectifs, la collectivité doit élaborer un **programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire** qui détermine :

* Les emplois qui seront ouverts à la sélection

* Les grades associés

* Le nombre de postes

* Et la répartition des recrutements jusqu'au 12 mars 2018.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu du programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent et se présenter devant une commission de sélection professionnelle.

Les agents reconnus aptes par la commission, seront inscrits sur liste d'aptitude et seront nommés au regard des conditions spécifiques de classement de leur grade.

Cette commission de sélection professionnelle peut être organisée :

- * Soit, en interne sous la présidence d'une personnalité qualifiée désignée par le Président du Centre de Gestion de la Somme et un fonctionnaire d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès et l'autorité territoriale ou une personne qu'il désigne
- * Soit confiée au Centre de Gestion de la Somme, par convention, avec toutefois la présence d'un fonctionnaire de la collectivité d'au moins de la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.

La CCALN opte pour la deuxième option et fait donc appel au Centre de Gestion de la Somme, pour l'organisation de la commission de la sélection professionnelle.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrits dans le programme pluriannuel.

Après avis du Comité Technique en date 24 novembre 2017, d'adopter le rapport sur la situation des agents contractuels et le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » ci-joint ;

Et de déléguer l'organisation des sélections professionnelles au Centre de Gestion de la Somme ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- › adopte la proposition ci-dessus détaillée ;
- › autorise le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Somme ;
- › inscrit au budget les crédits correspondants ;
- › autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration Générale, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 29 JANVIER 2018 A MOREUIL

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...31.01.18



CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
secretariat@avrelucenoie.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

01 FEV. 2018

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2018

ARRIVÉE

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
ZAC D'AILLY SUR NOYE – Vente BOUBAKER	2017.29.01-1 ✓	
Suppression et création de plusieurs emplois permanents / Tableau des effectifs	2017.29.01-2 ✓	
Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEP)	2017.29.01-3 ✓	
Projet de régime indemnitaire pour les cadres d'emploi non éligibles au RIFSEP	2017.29.01-4 ✓	
Délibération instaurant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires	2017.29.01-5 ✓	
Aménagement du temps de travail	2017.29.01-6 ✓	
Délibération fixant le rapport sur la situation des agents contractuels – le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle	2017.29.01-7 ✓	
Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2018-2021	2017.29.01-8 ✓	
Acomptes sur subvention 2018	2017.29.01-9 ✓	
Dissolution du Syndicat Mixte du Collège Jean Moulin – Convention portant sur l'organisation et la gestion du gymnase du Collège Jean Moulin de Moreuil avec la commune de Thézy Glimont	2017.29.01-10 ✓	
Décisions modificatives n°2 au Budgets Primitifs 2017	2017.29.01-11 ✓	
Eolien / Répartition du produit attendu et régime de compensation	2017.29.01-12 ✓	
Avenants / conventions de délégation de compétence à l'AMEVA pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Avre et de ses affluents 2016/2020	2017.29.01-13 ✓	
Avenant 2 / Contrat d'affermage / SPANC / Nantaise des eaux	2017.29.01-14 ✓	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Avenant API / Groupement de commandes	2017.29.01-15 ✓	
Modification du périmètre syndical / adjonction d'un établissement public nouveau syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois	2017.29.01-16 ✓	
Avenant au marché de prestation - Enlèvement et transport des déchets issus de la déchetterie du Val de Noye / Lot : Enlèvement et traitement des déchets verts et déchets assimilés	2017.29.01-17 ✓	
Site de Folleville - Contrat type de location	2017.29.01-18 ✓	
Convention 2018 avec le théâtre Courant d'Air - Animation des ateliers amateurs « Et si on Jouait »	2017.29.01-19 ✓	
Convention de mise à disposition de locaux avec la Ville de Moreuil - Accueil collectif de mineurs / CAJ 2018	2017.29.01-20 ✓	

Fait à Moreuil, le 31 Janvier 2018

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.